



Annulation permis de conduire question assurance

Par Axel

Bonjour, Il y a plus de 4 ans maintenant je me suis fait annulé mon permis de conduire je l'ai repassé il y a plus de 3 ans maintenant suis-je obligé de dire aux assurances que j'ai eu une annulation ou est-ce dans mon droit de ne pas leurs préciser ?

Merci de votre réponse en vous souhaitant une excellente journée.

Par chaber

bonjour

tout est fonction du questionnaire que vous devez remplir à la souscription

Par Axel

Par exemple si il me pose la question quand je remplis ma recherche sur les Fxxxxxxx il me pose la question avez-vous eu une annulation du permis de conduire il y'a plus de 3 ans ? Vous pensez que je suis obliger de répondre oui en soit ou légalement au vue du temps j'ai le droit de garder ça pour moi ?

Par chaber

bonjour

il me pose la question avez-vous eu une annulation du permis de conduire il y'a plus de 3 ans ?

il faudra répondre oui

Une réponse négative (puisque vous avez mentionné une annulation il y a 4 ans) serait considéré comme un fausse déclaration